



# La lettre Réserve Naturelle Nationale Vallée de Chaudefour

## Editorial

15 ANS



Après des siècles d'une utilisation modérée, la vallée de Chaudefour est mise en valeur par une station thermale rapidement abandonnée, fin xixe et début xx<sup>e</sup> siècles. Chaudefour reste alors à l'écart du développement et conserve ses atouts naturels, seuls quelques agriculteurs exploitent le site et quelques botanistes émerveillés arpencent les flancs de la vallée.

Dans les années 1960, avec la volonté de préserver une nature de plus en plus menacée, l'État crée les premiers parcs nationaux et réserves naturelles. En 1976, la loi dite de protection de la nature est décrétée : elle précise et renforce le statut des réserves naturelles. La Réserve de la vallée de Chaudefour est née le 11 mai 1991 par décret ministériel. C'est la 105<sup>e</sup> réserve nationale créée en France, qui en compte aujourd'hui 156.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et la commune de Chambon-sur-Lac sont à l'origine de ce classement. L'État confie ensuite la gestion de la Réserve au Parc des Volcans d'Auvergne, en association avec l'Office National des Forêts.

Ce classement intervient car cette vallée est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel. Les milieux naturels y sont de grande qualité, dont plusieurs très rares en Europe. Les édifices volcaniques et la richesse floristique sont exceptionnels, à l'image de ces trois espèces introuvables ailleurs au monde, la Jasione d'Auvergne, la Biscutelle d'Auvergne et le Saxifrage de Lamotte. La faune est aussi remarquable, avec des cortèges d'oiseaux, d'insectes et de mammifères importants. Le caractère montagnard domine à Chaudefour : c'est un véritable îlot d'altitude pour de nombreuses espèces spécifiquement alpines.

Le travail mené sur les réserves s'articule autour de trois missions : protéger, gérer, faire découvrir. Le détail de ces missions vous est largement présenté dans cette lettre.

La réserve naturelle est sans conteste un atout pour le développement local : emplois locaux, accueil de nombreux visiteurs... Elle contribue à donner une image forte d'un territoire de qualité et d'attrait touristique à l'ensemble de la région.

Cette image sera renforcée par la création imminente de la Réserve naturelle nationale de Sancy-Chastreix, qui mettra en valeur un vaste espace naturel protégé et accueillant.



# Protéger : la mission fondamentale



**La protection des milieux naturels, de leur faune et flore est l'objectif fondamental des Réserves naturelles.**

**Les autres missions, de gestion et d'information, sont subordonnées à la mission de protection et de conservation. Les différents articles du décret de création de la Réserve naturelle assurent une protection efficace des milieux et des espèces. Les exemples les plus significatifs sont présentés ci-après.**

## La réglementation comme outil de protection

### La circulation des véhicules à moteur : une interdiction pour protéger les milieux

L'article 19 stipule que la circulation des véhicules à moteur est interdite sur toute l'étendue de la réserve, sauf exception.

Avant cette interdiction, le chemin principal était très utilisé par les voitures qui pouvaient monter jusqu'au pont Sainte-Anne, voire au-delà. Les jours de grande affluence, les bordures du chemin servaient de parking sur plusieurs centaines de mètres. De nombreuses ornières y étaient présentes. Cette interdiction a rendu sa quiétude au site et le chemin s'est stabilisé.



### Les activités agro-sylvo-pastorales : protéger et maintenir les paysages

L'article 9 du décret précise que les activités agricoles, forestières ou pastorales continuent à s'exercer conformément aux usages en vigueur.

Le pâturage par les animaux contribue à l'entretien des paysages.

### Le sentier de Cacadogne : une interdiction pour protéger des habitats rares

L'arrêté du 7 octobre 1999 portant interdiction d'accès au sentier situé sous le puy de Cacadogne a permis de protéger une zone particulièrement fragile.

Les magnifiques prairies à Anémone soufrée ne sont plus piétinées. La faune a retrouvé sa tranquillité.

Cet itinéraire était devenu dangereux, sa fermeture garantit la sécurité des promeneurs et limite l'érosion.

### La cueillette : une interdiction pour protéger des espèces rares ou menacées

L'article 6 interdit, sauf à des fins agricoles, forestières ou pastorales, de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés.

Depuis, nous avons constaté la réapparition le long des chemins de certaines plantes protégées, par exemple le Lis martagon, le Méconopsis du Pays de Galles et la Campanule à larges feuilles.



## Une protection de plus en plus acceptée

En conclusion, on peut affirmer que la réglementation de la Réserve est de plus en plus acceptée. Deux éléments confirment ce constat. Le nombre de visiteurs accompagnés de leurs chiens a baissé : d'une cinquantaine à l'origine de la Réserve à quelques animaux par an aujourd'hui. Quant aux déchets, nous ne signalons même plus cette interdiction, elle est maintenant parfaitement comprise et appliquée.



## Deux exemples d'actions de gestion

### Aménagement des sentiers : une forte fréquentation canalisée

Avant la création de la Réserve naturelle, plusieurs sentiers, balisés ou non, traversaient la vallée, sans préoccupation de



pente, d'érosion, d'impact sur la faune la flore et les habitats.

Dès la création de la Réserve, les cheminement ont été réorganisés : certains sentiers, mal adaptés, ont été fermés ; d'autres ont été modifiés, voire créés.

Le réseau de chemins est maintenant stabilisé, balisé, entretenu et évite les zones sensibles. Chaque chemin vise la découverte d'une particularité de la Réserve. Les randonneurs respectent les itinéraires proposés. Un programme de réhabilitation des sentiers des crêtes est actuellement en cours : les premiers travaux ont été réalisés en 2005 sur le flanc sud du puy Ferrand.

Par an, environ 40 000 visiteurs pénètrent dans la Réserve par le bas de vallée. Depuis 1991, c'est environ 600 000 personnes qui ont visité le site. Il faut aussi ajouter les 33 000 visiteurs annuels qui accèdent directement par les crêtes, via le téléphérique du Mont-Dore et le télécabine de Super-Besse, soit environ 500 000 en quinze ans. La Réserve de Chaudefour a donc accueilli 1 100 000 personnes depuis sa création !

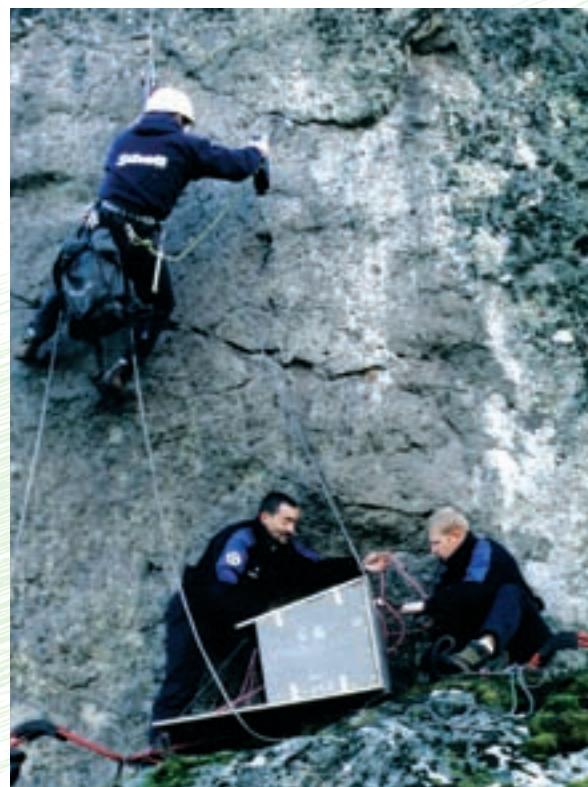
L'information diffusée et la communication ont permis l'accès à ce grand nombre de visiteurs en limitant les atteintes au milieu naturel par la mise en place d'un réseau de chemins protégés.

### Un exemple de gestion partenariale “l'escalade et le Faucon pèlerin”

Dès sa création, la Réserve a été confrontée à un problème de cohabitation entre les grimpeurs et un couple de Faucons pèlerins. Depuis longtemps déjà, les associations de protection de la nature accusaient les grimpeurs d'empêcher le Pèlerin de nichier. La LPO demandait l'interdiction de l'escalade pendant la période de reproduction. Ce dérangement n'étant qu'une hypothèse, il convenait de réaliser une étude, avant toute interdiction.

L'étude réalisée a montré que, même en absence de dérangement, le Pèlerin échouait. Les mauvaises conditions météo ont alors été évoquées comme cause d'échec. Des nichoirs ont été posés dans des secteurs tranquilles afin de protéger des mauvaises conditions climatiques. Il était important d'impliquer les partenaires et usagers du site. La LPO a construit les nichoirs, l'hélicoptère de la Gendarmerie les a emmenés aux pieds des falaises et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade les a installés. L'installation s'est montrée particulièrement difficile. Malheureusement, ces nichoirs n'ont guère attiré le Faucon pèlerin, dont la repro-

duction n'est toujours pas satisfaisante. La Réserve a cependant démontré sa capacité à travailler en partenariat.



# Gérer pour mieux protéger

## Améliorer les connaissances écologiques

**Pour bien gérer,  
il faut connaître.**

**Les nombreux inventaires  
et suivis scientifiques  
ont permis de consolider  
les connaissances  
et de conforter la valeur  
internationale de la  
vallée de Chaudefour.  
Ces nombreuses études  
permettent des  
interventions raisonnées  
et adaptées sur  
les milieux naturels :  
gestion forestière,  
pastorale, des flux  
de visiteurs...**

**Améliorer les connaissances  
sur les espèces :  
les inventaires fondamentaux**



### Les champignons - 238 espèces

Dont une espèce très rare connue d'une station unique des Alpes.

### Les fougères - 20 espèces

Dont une espèce protégée au niveau national.

### Les mousses - 22 espèces

Dont une espèce du patrimoine européen.

### Les lichens - 97 espèces

### Les plantes à fleurs - 396 espèces

Dont 3 espèces protégées au niveau national et 19 espèces au niveau régional.

### Les araignées - 121 espèces

Dont une dizaine rares en France.

### Les oiseaux - 86 espèces

Dont une dizaine inféodées au niveau montagnard.

### Les criquets et sauterelles - 24 espèces

Soit 34 % des espèces du Puy-de-Dôme.

### Les papillons de nuit - 307 espèces

Soit 30 % des 1 040 espèces connues du département.

**Améliorer les connaissances  
sur les milieux naturels**

Les milieux naturels de la Réserve ont fait l'objet d'un état des lieux cartographique en 1995, qui sera actualisé à terme pour mesurer toute évolution.

Le suivi de la dynamique des milieux de l'étage subalpin sous influence du pâturage a mis en évidence que l'impact d'un pâturage extensif est plutôt favorable à la bonne conservation des landes et des prairies alors qu'il est néfaste pour les tourbières.

Le suivi de la dynamique de la végétation sur les coulées de boue de l'orage de 1994 a mis en évidence le rythme de recolonisation de la végétation et l'identification des plantes pionnières.

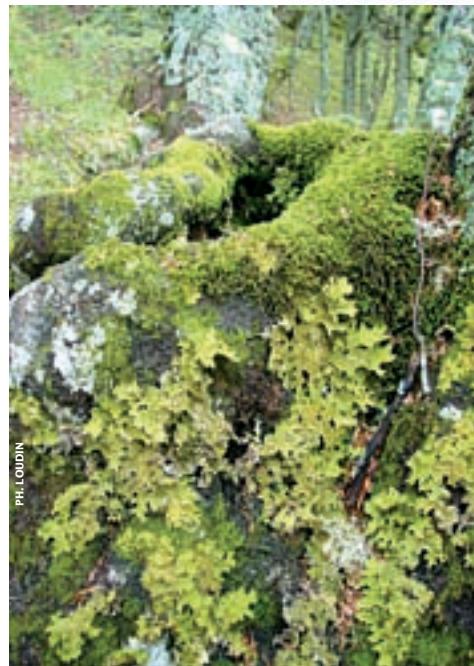
Le suivi des lisières supérieures de la hêtraie nous permettra de savoir si la forêt progresse sur les versants et à quelle vitesse.



**Améliorer les  
connaissances sur  
les espèces animales**

L'évolution démographique de plusieurs espèces animales est attentivement suivie.

Suite à une colonisation récente, les chamois et marmottes prospèrent.



Tabac d'Espagne

Après une baisse drastique, les effectifs de l'Apollon, ce magnifique papillon montagnard, amorce une légère remontée.

Les effectifs de six espèces d'oiseaux remarquables sont surveillés avec soin.



## Faire découvrir : la nécessité de transmettre



### Une maison de la Réserve pour accueillir

La maison de la Réserve a été créée en 1993. Cette maison accueille un espace muséographique, qui n'a cessé de s'enrichir, une salle de projection et une boutique. Elle est aussi le lieu de travail du personnel de la Réserve. L'accès à la maison est libre. Elle accueille en moyenne vingt mille visiteurs par an en juillet-août. Les groupes peuvent visiter sur rendez-vous en dehors de cette période. La maison de la Réserve est conçue comme une porte d'entrée permettant l'accès à un espace riche de nature et fournissant toutes les informations utiles pour une visite éclairée et respectueuse de la Réserve.

### Les sorties de découverte pour sensibiliser

Le moyen le plus vivant de découvrir la Réserve reste la visite avec un guide. La sortie-type de la Réserve dure trois heures et aborde la gestion, le fonctionnement de la Réserve, sa faune et sa flore.



Nous observons la faune à la longue vue et nous goûtons les eaux ferrugineuses gazeuses de la vallée.

Elle est proposée aux scolaires, public privilégié des Réserves. Depuis la création de la Réserve, 20 000 jeunes ont visité Chaudefour ainsi que 13 000 visiteurs en été.

### Communiquer

Un sentier d'interprétation longe le chemin d'accès au cirque et fournit quelques indications sur les milieux et la faune.

Deux publications sont en vente à la boutique : le livret de présentation de la Réserve et les fiches nature.

Destinée essentiellement aux habitants de la Communauté de communes du Sancy,

la Lettre de la Réserve est annuelle et diffusée à 4 500 exemplaires.

Pour un public plus averti, le premier numéro du "bulletin scientifique" de la Réserve a été publié en 2004.

Tous les quinze jours depuis 2002, sur France Bleu Pays d'Auvergne, les chroniques de la Réserve traitent un sujet d'actualité dans l'émission « H<sub>2</sub>O ».

***Si cela ne nuit pas à la conservation du patrimoine naturel, les Réserves naturelles ont pour mission d'accueillir et d'informer les visiteurs. La Réserve de Chaudefour est ouverte au public toute l'année. L'accès est libre sous réserve du respect de la réglementation. Afin que les visiteurs puissent pleinement profiter du site et comprendre les missions et enjeux de la Réserve, un certain nombre d'outils ont été mis en place.***





## Conclusion

### Le bilan

Quinze ans après le classement en Réserve naturelle, la mission de protection du site est assurée. Aucune dégradation n'a atteint la vallée, les milieux naturels et les espèces sont bien préservés.

La gestion de la Réserve est mise en œuvre grâce à son plan de gestion. Ce document établi pour cinq ans a été validé localement et nationalement par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Chaque année, les activités de la Réserve sont présentées et débattues au Comité consultatif, qui regroupe institutions, acteurs locaux et scientifiques, autour du Sous-Préfet qui en assure la présidence.

La Réserve naturelle a déployé des efforts importants pour assurer un accueil de qualité et respectueux du patrimoine naturel.

La maison de la Réserve a accueilli 300 000 visiteurs. Depuis 1991, l'espace muséographique n'a cessé de s'améliorer. De plus, dans le cadre de la formation professionnelle, la Réserve a joué un rôle prépondérant puisqu'elle a accueilli plus de soixante stagiaires destinés aux métiers de l'environnement.

### Les moyens humains

Pour mener à bien ces missions, plusieurs personnes travaillent à Chaudefour. L'équipe est actuellement composée d'un conservateur, d'un garde technicien animateur à temps complet, d'un coordinateur à temps partiel, et d'une secrétaire à mi-temps, une hôtesse d'accueil et un accompagnateur en moyenne montagne pendant la période estivale.

### Les moyens financiers

Les Réserves naturelles relèvent d'une politique nationale de l'État en matière d'environnement et de développement durable. L'État est donc le principal financeur de la Réserve de Chaudefour. Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable participe pour plus de 80 % des financements du budget de fonctionnement.

En quinze ans, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 29 %. Les ventes de publications et les recettes des visites de découverte financent aujourd'hui plus de



10 % du budget de fonctionnement alors qu'elles ne représentaient que 5 % en 1993. L'État est aussi le principal financeur des actions d'investissement (études, travaux et équipements).

### Les perspectives

À moyen et long terme, le statut de Réserve naturelle nationale permettra une protection efficace et durable. Ce patrimoine paysager et naturel pourra être découvert par nos enfants. Il ne sera ni détruit, ni dégradé.

La maison de la Réserve s'embellira encore, afin de parfaire l'information et la sensibilisation à la nature.

D'ici quelques temps, la création de la Réserve naturelle nationale de Sancy-Chastreix verra le jour. Un immense îlot de nature sera alors préservé dans le massif des monts Dore pour la plus grande joie des visiteurs.



*À la radio, retrouvez la Réserve Naturelle tous les 15 jours sur*

**France Bleu  
Pays d'Auvergne**  
**dans H<sub>2</sub>O,**  
**animé par**  
**Christophe  
Noiseux**

**Directeur de publication** Isabelle Blanc

**Conception-rédaction** RNN Vallée de Chaudefour

**Conception graphique** Pépin de Pomme (04 73 69 00 14)

**Impression** Morillat, Besse-en-Chandesse



**Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour** 63790 Chambon-sur-Lac

Tél. : 04 73 88 68 80 - Fax : 04 73 88 81 24 - E-mail : [reserve.chaudefour@wanadoo.fr](mailto:reserve.chaudefour@wanadoo.fr)